



## UN PLFSS 2023 de « BRICOLAGE »

**Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 adopté par le Conseil des ministres est relativement sans surprise puisqu'il s'inscrit dans l'objectif des 3 % du pacte de responsabilité.**

Le déficit de 39,7 milliards d'euros en 2020 a été ramené à 17,8 milliards en 2022 au prix de réductions drastiques dans notre système de santé que l'hôpital public a lourdement payé (fermeture de 7 500 lits, de nombreux services d'urgences).

Cela s'est fait au détriment des conditions d'accès aux soins très dégradées pour les patients, que le manque de médecins dans de nombreux territoires, a accéléré.

Le projet de déficit de 6,8 milliards d'euros pour 2023 volontairement organisé par le Gouvernement à grands coups d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises, continue de construire des bases de la destruction de la Sécurité sociale.

Néanmoins, les nombreuses luttes que nous avons menées, notamment au niveau des retraités, épaulées par celles engagées sous l'impulsion de la CGT au niveau des personnels de santé, ont obligé le Gouvernement à proposer quelques mesures que l'on peut assimiler à du bricolage :

- Octroi de 2 heures supplémentaires de vie sociale pour les personnes âgées à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Renforcement de la présence de soignants auprès des résidents en Ehpad en recrutant 50 000 professionnels, même si seulement 3 000 sont budgétisés alors qu'il en faudrait 200 000 ;
- Confirmation d'un tarif plancher à 22 € de l'heure pour le soutien à l'autonomie, bien qu'encore loin des revendications des personnels qui exigent au minimum 25 € de l'heure ;
- Création d'une 4<sup>e</sup> année d'internat de médecine générale pour permettre d'accompagner l'exercice des jeunes docteurs en ambulatoire, reconnaissant le manque de médecins, et renforçant l'exigence de centres de santé publics portée par la CGT, pour qu'ils puissent exercer ;
- Rendez-vous prévention pour les adultes de 60 à 65 ans pour repérer les premières fragilités ou la perte d'autonomie pris en charge par l'assurance-maladie.

Au niveau de l'ONDAM (Objectif national de dépenses assurance-maladie) : 3,7 % d'augmentation en 2023 contre 4,4 % nécessaire à minima. Nous notons une inversion des choix entre les différents secteurs :

- + 4,1 % pour les établissements de santé,
- + 5,1 % pour le médico-social,
- + 5,2 % pour le handicap,
- + 2,9 % pour les soins de ville et la médecine libérale.

Auparavant, la médecine de ville était privilégiée au détriment de l'hôpital de ville. Pour la première fois depuis des années, aucune restriction de dépenses n'est demandée à l'hôpital public.

**C'est le fruit des dernières luttes engagées, notamment le 22/09/2022 au niveau des personnels de santé et le 29/09/2022 au niveau interprofessionnel.**

Ces luttes ont obligé le Gouvernement à tempérer sur la réforme des retraites, attendant début 2023 pour engager le « bras de fer ».

À ce sujet, nous réaffirmons notre totale opposition à un nouveau recul de l'âge de départ ou allongement des annuités nécessaires à taux plein, quel qu'en soit les modalités.

Nous condamnons la reconduction de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) jusqu'en 2033, dans laquelle le Gouvernement a transféré toute la dette COVID (48 milliards d'euros depuis le début de la pandémie), alors que c'était de la responsabilité de l'état et non de la Sécurité sociale.

Seul un ensemble de mesures en faveur d'un service public de santé attractif par des salaires et des conditions de travail décentes est à même de répondre aux enjeux sanitaires, auxquels nous devons faire face.

Seule une loi cadre de programmation pour accompagner la perte d'autonomie avec un droit à l'autonomie intégrée dans la branche maladie de la Sécurité sociale. Cela se conçoit dans un grand service public de l'autonomie, que ce soit en établissement ou à domicile, permettra d'accompagner le grand âge.

Toutes ces mesures doivent s'accompagner de :

- L'embauche de 100 000 personnes qualifiées dans l'hôpital public ;
- La création de 200 000 emplois nécessaires dans les Ehpad et de 100 000 emplois à domicile afin de répondre aux besoins de la population et d'améliorer les conditions de travail des personnels ;
- La mise en place de centres de santé publics, avec des médecins salariés dans tous les territoires.

Pour cela, nous devons continuer et amplifier les mobilisations avec, en premier lieu, l'action en cours pour revaloriser les pensions et les retraites complémentaires :

Après le rassemblement national du 6 octobre, construisons une forte mobilisation le **26 octobre** dans les départements, devant les sièges du Medef et interpellons les pouvoirs publics et les députés.

Montreuil, le 12 octobre 2022